

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi le 13 mai 2013 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir.gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2013-05-113
5901

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2013-05-114
5901

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire du 8 avril 2013 et des sessions spéciales du 8 et 15 avril 2013.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2013-05-115
5901

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 avril 2013.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : Pas de lecture (bris de compteur)
Les Buissons : 12 979 m³, moyenne : 433 m³/jr
Station de recherche : 04-04-2013 au 01-05-2013 2,3 m³
Camping de la Rive : Non disponible



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur la pratique tenue : 10,13 et 24 avril 2013

Incendie : 27 avril 2013

Premiers répondants : 4,17 et 22 avril 2013

Formation : Aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Dépôt du procès-verbal du 20 mars 2013.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2013-05-116
5902

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* Mme Ginette Bureau, présidente-directrice générale, RECYC-QUÉBEC -13-03-28- compensation pour les dépenses encourues pour les matières recyclables pour 2010, 2011 et 2012, pour un montant de 20 579,37 \$.

Expédiée :

* Mme Hélène Coulombe, CRÉ de la Côte-Nord 13-04-10- envoi d'une demande d'aide financière développer les cuisines collectives au centre des loisirs ainsi qu'un groupe d'achats dans le cadre du Fonds régional pour la solidarité et l'inclusion sociale volet 1.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -13-04-12- envoi de la résolution numéro 2013-04-091 selon laquelle le conseil adopte le Règlement 319A-13 afin d'abroger divers articles concernant les zones à risque de mouvements de sol et d'érosion des berges.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -13-04-12- envoi de la résolution numéro 2013-04-092 selon laquelle le conseil adopte le projet de Règlement numéro 320A-13 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 298-2009 ainsi que le Règlement de zonage numéro 155-91 afin de permettre, sous certaines conditions, un kiosque de vente des produits agricoles dans les zones 73-P et 74-H.

* M. Marco Freitas, ingénieur, DESSAU -13-04-16- envoi de la résolution numéro 2013-04-097 selon laquelle il accepte l'avenant au montant de 17 325 \$, plus taxes concernant les travaux supplémentaires pour la préparation des plans et devis de construction d'épis rocheux.

* Mme Diane David, coordonnatrice, Maison des jeunes Le SQUAT -13-04-16- envoi de la résolution numéro 2013-04-102 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes sera partenaire dans le projet de la maison des jeunes le SQUAT pour offrir des cours d'informatique. Le partenariat de la municipalité consiste à faire l'impression de livrets aide-mémoire pour les participants, qui est estimée à 200 \$.

* M. Jean Levasseur, Équipements d'incendie Levasseur inc. -13-04-16- envoi de la résolution numéro 2013-04-105 selon laquelle il accepte la soumission de Équipements d'incendie

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Levasseur inc. pour l'appel d'offres 2013-01 concernant l'acquisition d'un camion autopompe pour le service des incendies de Pointe-aux-Outardes, au coût de 291 920,38 \$, taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2013-05-117
5903

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 13-05-2013.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

2013-05-118
5903

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 320B-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 155-91 AFIN DE PERMETTRE, SOUS CERTAINES CONDITIONS, UN KIOSQUE DE VENTES DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES ZONES 73-P ET 74-H

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil a adopté un Règlement sur les usages conditionnels, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme agit sur le territoire de la municipalité, en vertu de l'application d'un règlement de ce conseil, et qu'un Règlement de zonage sous le numéro 155-91 s'applique aussi au territoire municipal notamment pour y déterminer les usages autorisés par zone;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ces deux règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite permettre, dans la zone 74-H, un kiosque de vente de produits agricoles à titre d'usage conditionnel, complémentaire à un usage agricole;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- ATTENDU QUE** Le *Règlement sur le zonage* de la municipalité est également modifié en conséquence;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné lors de la session ordinaire du 8 avril 2013;
- ATTENDU QUE** le premier projet de Règlement 320A-13 a été adopté le 8 avril 2013 lors de la session ordinaire du conseil municipal;
- ATTENDU QU'** une consultation publique concernant le projet de Règlement numéro 320A-13 s'est tenue le 13 mai 2013 lors d'une réunion spéciale du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* est modifiée afin d'autoriser, dans les zones 73-P et 74-H, un seul kiosque de vente de produits agricoles à titre d'usages conditionnels.

La grille ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe I.

ARTICLE 3

La section 4.9 suivante est ajoutée au *Règlement sur les usages conditionnels* :

4.9 VENTE DE PRODUITS AGRICOLES À L'EXTÉRIEUR D'UNE ZONE AGRICOLE

4.9.1 Zones visées

Les zones visées par la présente section sont les zones 73-P et 74-H.

4.9.2 Nature de l'usage et contingentement

L'usage conditionnel autorisé par la présente section est un kiosque de vente de produits agricoles. Un seul kiosque peut être autorisé dans l'ensemble des zones 73-P et 74-H.

4.9.3 Objectifs

Encadrer l'implantation d'un kiosque de vente de produits agricoles, de manière à obtenir une intégration harmonieuse avec le caractère résidentiel du secteur.

4.9.4 Conditions d'approbation

L'usage de kiosque de vente de produits agricoles est permis sous réserve du respect des conditions suivantes :

Le kiosque de vente de produits agricoles est lié à l'exploitation d'une ferme agricole et est exploité par le même propriétaire ou exploitant.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Le kiosque de vente de produits agricoles est localisé sur le même terrain que la ferme à laquelle il est lié.

Le kiosque, de même que les aires de stationnement, les accès à la propriété et les allées d'accès sont localisés le plus loin possible d'une ligne de lot contiguë à un terrain résidentiel autre que celui du propriétaire ou de l'exploitant, tout en tenant compte de la topographie et des aménagements existants.

Le kiosque doit respecter les normes d'implantation en vigueur pour un bâtiment principal.

À la demande du propriétaire voisin, une bande végétalisée est aménagée le long de toute ligne de lot contiguë avec un terrain résidentiel autre que celui du propriétaire ou de l'exploitant. Cette bande végétalisée doit comprendre au minimum un conifère planté à tous les 0,9 mètre, d'une hauteur minimale pour chaque plant de 1,2 mètre de haut. Cette bande végétalisée doit avoir la profondeur nécessaire afin de dissimuler le kiosque et ses aménagements accessoires (allée d'accès, aire de stationnement, conteneurs, etc.).

La qualité du bâtiment, son architecture, les matériaux de revêtement et les aménagements sont d'une structure telle qu'ils mettent en valeur le caractère rural et champêtre du lieu.

Le kiosque doit avoir une superficie maximale de 50 mètres carrés.

Une seule enseigne identifiant le kiosque peut être installée au sol, à la condition qu'elle soit constituée de bois (le lettrage peut être en métal) ou de fer forgé, que l'éclairage soit fait par projection uniquement (aucun éclairage intégré), qu'elle ait une superficie maximale de 3 mètres carrés et qu'elle soit localisée le plus loin possible d'une ligne de lot contiguë avec un terrain résidentiel.

En outre, une seule autre enseigne est autorisée, en autant qu'elle soit posée à plat ou perpendiculairement sur le kiosque. La superficie maximale de cette enseigne est de 0,5 mètre carré.

ARTICLE 4

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

DEMANDES DE DON – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QU' il y aura une marche au mois de juin pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QU' il y aura deux (2) équipes de marche pour l'événement Relais pour la vie, soit Mmes Solanges Bouchard et Jocelyne Bouchard, ainsi que Mme Daphnée Couturier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de faire deux dons de 50 \$, pour chacune des équipes de marche, soit pour Mmes Solanges Bouchard et Jocelyne Bouchard, ainsi que celle de Mme

2013-05-119
5905



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Daphnée Couturier, qu'elles remettront à la Société canadienne du cancer.

2013-05-120
5906

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – LOISIR ET SPORT
CÔTE-NORD**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2013 auprès de Loisir et Sport Côte-Nord au coût de 257,84 \$.

2013-05-121
5906

**DEMANDE DE DON – FABRIQUE ST-JEAN-BAPTISTE DE
POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la fabrique St-Jean-Baptiste de Pointe-aux-Outardes pour des réparations majeures à la toiture de l'église.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 5 000 \$, à la fabrique St-Jean-Baptiste de Pointe-aux-Outardes pour des réparations majeures à la toiture de l'église.

2013-05-122
5906

**FESTIVAL DE LA FORÊT BORÉALE – CONFÉRENCE SUR
L'IMAGINAIRE FORESTIER**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à assister à la conférence sur l'Imaginaire forestier de l'Association forestière Côte-Nord, qui aura lieu le 24 mai à 17 h, au Pavillon du Lac de Baie-Comeau, au coût de 25 \$.

2013-05-123
5906

PUBLICITÉ – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLES 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a souligné ses bénévoles, le vendredi 5 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Manic publiera un cahier spécial au mois de mai 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes publie une page photos de sa soirée en l'honneur de ses bénévoles dans le cahier spécial du journal Le Manic, au coût de 425 \$, plus taxes.

2013-05-124
5906

AJUSTEMENT SALAIRE – POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum le 1^{er} mai 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que les pompiers volontaires n'ayant pas terminé leur formation soit au taux horaire de 10,15 \$, à partir du 1^{er} mai 2013.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2013-05-125
5907

MAINTIEN DES RESSOURCES AMBULANCIÈRES SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'efficacité du service ambulancier sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE selon certaines informations l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord procéderait à des coupures qui affecteraient la rapidité pour se rendre sur les lieux d'un appel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande à l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord de ne pas procéder à des coupures qui affecteraient le délai d'intervention des services ambulanciers sur le territoire.

2013-05-126
5907

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T. – NETTOYAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes le S.Q.U.A.T. va procéder au nettoyage des fossés dans la municipalité au printemps 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de faire un don au montant de 1 500 \$ à la maison des jeunes le S.Q.U.A.T. quand ils auront procédé au nettoyage des fossés dans la municipalité.

2013-05-127
5907

POLITIQUE – LOCATIONS DE SALLES

CONSIDÉRANT l'aménagement de la nouvelle cuisine au centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à une révision de sa politique de locations de salles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'adopter la nouvelle politique de location de salle pour la salle de l'édifice municipal et la salle du centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes.

2013-05-128
5907

DÉPENSES RÉELLES 2013 – SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la Troupe Art'Scène, a organisé le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art'Scène n'a pas pris en charge la partie souper, afin de répondre à la demande, il y a eu une



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

représentation supplémentaire du spectacle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approuvé un budget de 4 570 \$ avec la Troupe Art'Scène, pour réaliser le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles s'élèvent à 5 450 \$, la participation financière de la municipalité sera de 3 082 \$ au lieu de 2 200 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 082 \$, pour les dépenses 2013 concernant le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité.

2013-05-129
5908

BUDGET « JOURNÉE FAMILIALE » - LE 1^{ER} JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE le comité de la famille organise une fête familiale le 1^{er} juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Famille prévoit un budget d'environ 500 \$ pour cette journée familiale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de libérer un montant de 500 \$ pour les achats et l'organisation de la journée familiale du 1^{er} juin 2013, du comité de la Famille.

2013-05-130
5908

ABREUVOIR – CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE l'abreuvoir du Centre des loisirs ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'un abreuvoir mural au Centre des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Plomberie Octave Roy et fils inc. pour la fourniture et l'installation d'un abreuvoir au Centre des loisirs, au coût de 1 823,79 \$, taxes incluses.

2013-05-131
5908

TRAVAUX D'ENTRETIEN – RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage doivent être effectués sur la partie en gravier de la rue de Baie-Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. afin de réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le prix soumis par les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. pour le nivelage sur la partie en gravier de la rue de Baie-Saint-Ludger, au coût de 150\$/heure, pour environ 5 heures par nivelage. Il est également résolu de faire 8 nivelages d'ici la fin de l'année pour un total de 6 000 \$, plus taxes.

2013-05-132
5909

RÉPARATIONS – CAMION F-150

CONSIDÉRANT QUE des réparations sur la suspension du camion F-150 ont dues être réalisées;

CONSIDÉRANT le prix soumis par Mécanique Daniel Lévesque inc. est de 1 874,10 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'entériner les réparations de la suspension du camion F-150 qui ont été réalisées par Mécanique Daniel Lévesque inc., au coût de 1 874,10 \$, taxes incluses.

2013-05-133
5909

FIXER LA DATE DE LA DÉROGATION MINEURE DM-2013-01 - LOTS 6-4-1, 6-5-3P, 6-30, 6-31-P ET 6-34, RANG DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de fixer au 3 juin 2013, à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-01, dont la propriété est située sur les lots 6-4-1, 6-5-3-P, 6-30, 6-31-P et 6-34, rang de la Rivière-aux-Outardes.

2013-05-134
5909

ACHAT - CHAISE ET CLASSEURS

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour une chaise de bureau et deux classeurs à quatre tiroirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une chaise de bureau et de deux classeurs à quatre tiroirs auprès de Librairie Côté Ltée, au coût de 1 770,58 \$.

2013-05-135
5909

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Raymond Lavoie au titre de maire suppléant pour la période du 14 mai au 2 juillet 2013.

AFFAIRES NOUVELLES

2013-05-136
5909

LOCATION – TOILETTES CHIMIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer des toilettes chimiques du 21 mai au 6 septembre 2013, soit une à la Halte de la Baie et l'autre au Site du Vieux



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Quai;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes seront nettoyées et vidangées une fois par semaine;

CONSIDÉRANT les soumissions sur invitation reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue de Sani-Manic Côte-Nord Inc. pour la location de deux toilettes chimiques, du 21 mai au 6 septembre 2013, qui seront nettoyées et vidangées une fois par semaine, au coût de 2 184,53 \$, taxes incluses.

2013-05-137
5910

**PISTE CYCLABLE – DEMANDE AUPRÈS DE LA MRC DE
MANICOUAGAN**

CONSIDÉRANT le projet commun des municipalités de Pointe-aux-Outardes et de Pointe-Lebel pour l'aménagement d'une piste cyclable reliant les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QU' une partie de la piste cyclable serait située sur les terres publiques des lots 21 à 25, du rang 1;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'utilisation du territoire public doit être adressée auprès de la MRC de Manicouagan, au coût de 31,04 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer la demande d'utilisation du territoire public auprès de la MRC de Manicouagan, au coût total de 31,04 \$.

Il est également résolu d'autoriser M. Jean-Denis Vachon, conseiller de la municipalité de Pointe-Lebel, à déposer tous les documents nécessaires dans le but de l'obtention de cette autorisation.

2013-05-138
5910

**APPEL D'OFFRES PUBLIC - REFONTE DES RÈGLEMENTS
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres public pour des services professionnels en urbanisme en regard de la refonte complète de ses outils d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les intéressés pourront se procurer des formulaires de soumission auprès de SE@O.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres public, dès que les documents seront finalisés, pour des services professionnels en urbanisme en regard de la refonte complète de ses outils

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



d'urbanisme.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit responsable de l'octroi du contrat et du comité de sélection.

2013-05-139
5911

**CONSTRUCTION PROJÉTÉE SUR LES LOTS 6-4-1, 6-5-3-P,
6-30, 6-31-P ET 6-34 - SERVITUDE D'HYDRO-QUEBEC**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble constitué des lots 6-4-1, 6-5-3-P, 6-30, 6-31-P et 6-34, du rang de la Rivière-aux-Outardes veut construire une résidence unifamiliale et un garage isolé privé;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est affecté par une servitude en faveur d'Hydro-Québec #29 191;

CONSIDÉRANT la correspondance provenant d'Hydro-Québec datée du 27 mars 2013, correspondance dans laquelle Hydro-Québec accepte l'abandon de la servitude sur l'immeuble ci-haut mentionné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à émettre tous les permis de construction ou certificat d'autorisation pour la construction de cette résidence et du garage isolé privé, sachant que le terrain est affecté par la servitude d'Hydro-Québec #29 291 mais qu'elle devrait être annulée dans les prochaines semaines.

2013-05-140
5911

**TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES DE LA
RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER**

CONSIDÉRANT QU' une partie des travaux de débroussaillage des emprises de la rue de Baie-Saint-Ludger ont été réalisées à la demande de la municipalité, malgré l'arrivée de la neige;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fonte de la neige, il serait préférable de reprendre la partie des travaux qui a été effectuée sur fond de neige afin que le débroussaillage soit réalisé plus près du sol;

CONSIDÉRANT le prix soumis par Location Excavation R.S.M.F. inc. pour réaliser les travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le prix soumis par Location Excavation R.S.M.F. inc. afin de reprendre le débroussaillage des emprises de la rue de Baie-Saint-Ludger plus près du sol pour la partie des travaux qui a été effectuée sur fond de neige, au coût de 2 500 \$, plus taxes.



2013-05-141
5912

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**ENGAGEMENT – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER
(TEMPORAIRE)**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Suzie Lebel
au poste de préposée à l'entretien
ménager (temporaire);

CONSIDÉRANT la candidature à l'interne reçue pour
combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Mélanie
Desbiens a été retenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle
Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'engager Mme Mélanie
Desbiens au poste de préposée à l'entretien ménager
(temporaire), pour une période de probation de 180 jours
effectivement travaillés. Elle sera rémunérée selon la convention
collective.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et
résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2013-05-142
5912

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu
à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est
20 h 13.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal.*


MAIRE